

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 21 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre CALMELS, Gérard PORTES.  
Mmes Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Michèle VINCENT, Marie MILESI.

**- Membre de droit :**

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental, CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.  
LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.  
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.  
LCL Eric VINCENT, sous-directeur ressources.  
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.  
Mme Laëticia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

**Absents excusés :**

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.  
MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Lucien BIAU.  
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD.  
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.  
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.  
MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim.  
LTN Yannick FERRIE.

**Secrétaire :** Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0 / votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 03 mars 2023.

**RAPPORT N°023/CA-03/2023**

**OBJET : Ouverture d'une Autorisation de Programme (AP) pour l'entretien des bâtiments.**

Le SDIS est présent sur le département au travers de 31 centres de secours et de l'état-major. En complément du plan d'investissement conséquent, engagé depuis 2001, qui a permis la reconstruction et/ou la réhabilitation de la quasi-totalité de ces 32 sites, il convient aujourd'hui de mettre en place les conditions pour maintenir et entretenir ce parc immobilier.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

C'est ainsi que le conseil d'administration a décidé de faire réaliser un diagnostic bâtiminaire (confié à THEMELIA), afin :

- de ré-évaluer l'adéquation des infrastructures aux besoins actuels et à venir ;
- de concevoir un plan de maintenance de ce patrimoine ;
- d'identifier les opérations de travaux importants à réaliser ou à prévoir ;
- d'encadrer la planification technique et budgétaire des travaux au sein d'un plan pluriannuel d'investissement.

Les casernes de Castres (projet de construction), Carmaux et Mazamet (constructions neuves) ont été exclues de l'étude.

Sur la base d'une revue documentaire, de l'analyse des études complémentaires réalisées par des bureaux d'études tiers, et d'une visite de tous les sites, la société THEMELIA a produit en décembre 2021 un diagnostic qui :

- établit un descriptif du patrimoine immobilier du SDIS81 ;
- procède à une évaluation de l'état structurel, de conservation ou de dégradation du bâti, des installations techniques et des abords ;
- propose un plan d'entretien et de maintenance visant la remise aux normes et/ou le maintien en l'état, pour les 5 prochaines années ;
- chiffre les travaux correspondants à ce plan d'entretien et de maintenance ;
- envisage les perspectives d'évolution du bâti, des installations techniques et des abords au regard :
  - de l'évolution des besoins fonctionnels du SDIS (féminisation à 20 %, effectifs de référence, gestion de la problématique récente des « fumées »...) ;
  - des nécessités environnementales et de l'amélioration des performances énergétiques, selon les objectifs retenus.

En conclusion de son rapport, le prestataire qualifie le parc immobilier de « satisfaisant », notamment grâce à des investissements constants effectués depuis plusieurs années. Cependant, en parallèle d'une maintenance courante à organiser, quelques investissements doivent être envisagés. Pour cela, un programme de travaux a été établi, à hauteur de 500.000 € pour 5 ans. Le tableau ci-après présente la répartition indicative des travaux.

Sites	Opérations envisageables (à titre indicatif)	2023	2024	2025	2026	2027
Albi	Chauffage Plomberie		84 k€			
Murat-sur-Vèbre	Remplacements couverture amiantée & isolation	110 k€				
Rabastens	Remplacements couverture amiantée & isolation				60 k€	
Lacrouzette	Remplacement raccordement chauffage station bois Traitement façades				40 k€	
Montredon-Labessonnié	Mise en place de tirants			20 k€		
Castelnau-de-Montmiral	Reprise couverture et étanchéité			66 k€		
Saint-Paul-Cap-de-Joux	Traitement chéneaux & reprise façades					40 k€
Cordes-sur-Ciel	Reprise pour création de drain en pied de talus		7 k€			
Travaux mineurs restant à définir et dépenses imprévues sur le programme				10 k€		63 k€
<b>TOTAUX ANNUELS (indicatifs)</b>		110 k€	91 k€	96 k€	100 k€	103 k€
<b>TOTAL PROGRAMME</b>		500.000 €				

Aux fins de meilleure lisibilité budgétaire, il est souhaitable de prévoir une autorisation de programme d'un montant de 500 k€. Les crédits de paiement seront votés chaque année dans des proportions similaires aux exercices précédents.

Parallèlement, les opérations de maintenance seront prévues en section de fonctionnement dans le cadre des crédits habituels.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après information de la CATSIS en séance du 16 mars 2023 et en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider une autorisation de programme « entretien des bâtiments 2023 - 2027 » ;
- de fixer cette autorisation à hauteur de 500.000 € pour le programme.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***